

| Nom de l'AAP PROJET                                                                                                                                | OBJET AAP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | OPERATEUR                                    | PUBLIC VISE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | FINANCEMENT GLOBAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | DATE PUBLICATION | DATE DE CLOTURE INTERMEDIAIRE          | DATE BUTOIR | Liens vers le cahier des charges de l'AAP<br>Ainsi que le lien vers le site sur lequel candidater                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AXE 1 Accélérer la transition écologique                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                  |                                        |             |                                                                                                                                  |
| Agriculture et alimentation de Demain<br>axe 3 « Innovation et structuration des filières » du volet agricole du grand plan d'investissement (GPI) | Projets d'innovation ambitieux ayant pour objet le développement et/ou la démonstration d'un ou plusieurs produits, procédés, services ou modèles économiques, non disponibles sur le marché et à fort contenu innovant.<br><br>Le présent appel à projets (AAP) s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 « Innovation et structuration des filières » du volet agricole du grand plan d'investissement (GPI) qui vise à accompagner le développement des filières des produits agricoles, agroalimentaires, de la pêche et de l'aquaculture et accélérer la transformation de ces secteurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | FRANCE AGRIMER                               | Entreprise réalisant des Travaux R et D en collaboration ou non avec d'autres entreprises et/ou organismes de recherche. Dans le cas d'un consortium, l'entreprise pilote est désignée porteur du projet et le consortium n'excède pas cinq partenaires formulant une demande d'aide à cet appel à projets.                                                                                                                                           | une partie des dépenses R/D (personnel, amortissements, équipements, sous-traitance à des laboratoires...) Coûts totaux : au moins 2M€                                                                                                                                                                                                                                                      | 19/11/18         | 31/05/19                               | 31/10/2019  | Cahier des charges : <a href="https://www.franceagrimer.fr/fam/Investiss">https://www.franceagrimer.fr/fam/Investiss</a>         |
| Agriculture « Structuration des filières agricoles et alimentaires » AMI                                                                           | Le présent appel à projets « structuration des filières agricoles et agroalimentaires » s'inscrit dans le cadre de l'action « Innovation et structuration des filières » du volet agricole du grand plan d'investissement (GPI) qui vise à accompagner le développement des filières de produits agricoles, agroalimentaires, de la pêche et de l'aquaculture et accélérer la transformation de ces secteurs. AMI doté de 2M€, l'AAP sera doté lui de 3,6M€.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | FRANCE AGRIMER                               | des opérateurs économiques portant un projet structurant et engagés dans une démarche collective impliquant des partenaires complémentaires relevant des différents maillons d'une ou plusieurs filières : production, transformation, commercialisation, le cas échéant en association avec d'autres acteurs : fabricants d'agro-fouritures, équipementiers, entreprises de service et de conseil, interprofession, fédération professionnelle, etc. | L'accompagnement prend la forme d'une subvention. Les dépenses éligibles par projet doivent être supérieures à 100.000 euros. Elles doivent concerner directement la mise en œuvre du projet. Les dépenses de fonctionnement courant du chef de file et/ou des partenaires sont notamment exclues.                                                                                          | 03/10/19         | 31/10/19                               | 28/02/20    | cahier des charges : <a href="https://www.franceagrimer.fr/fam/Investiss">https://www.franceagrimer.fr/fam/Investiss</a>         |
| Transports et mobilités durables                                                                                                                   | Projets industriels développant des technologies, des services et/ou des solutions ambitieuses, innovantes et durables en matière de transport (passagers ou marchandises), de logistique et de mobilité. Ils conduisent à un développement économique ambitieux des entreprises qui le développent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | ADEME                                        | ESS ou titulaire agrément entreprise solidaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | régime d'aides de l'ADEME exemptés de notification n° SA 40266 Projets de Coût total d'au moins 2M€                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 29/01/19         |                                        | 31/12/19    | cahier des charges : <a href="https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ADEIP2">https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ADEIP2</a>         |
| Cultiver et protéger autrement                                                                                                                     | Projets de recherche collaborative ambitieux et de longue durée sur des fronts de science insuffisamment explorés jusqu'ici et qui doivent permettre des avancées significatives en matière de développement de nouvelles pratiques et de nouveaux systèmes agricoles n'utilisant pas de pesticides chimiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Agence Nationale de Recherche/ pilotage INRA | APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE ENCOURAGEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | -1 <sup>er</sup> volet : projets intégratifs de grande ampleur : jusqu'à 3M€ d'aides pour 6 ans maximum<br>Intégrant 2 des 5 thématiques citées dans le cahier des charges<br>-2ème volet : projets visant à développer un dispositif d'épidémiologie-surveillance renforcé orienté vers la prophylaxie: jusqu'à 1,5M€ d'aides sur une durée maximale de 5 ans.                             | 24/06/19         |                                        | 04/12/19    | cahier des charges : <a href="https://anr.fr/fr/detail/call/cultiver-et-prot">https://anr.fr/fr/detail/call/cultiver-et-prot</a> |
| Systèmes énergétiques/Villes et Territoires durables                                                                                               | Projets portés par une ou plusieurs entreprises pour développer de nouveaux produits ou services en soutien de la transition écologique et énergétique<br>3AAP complémentaires :<br>-systèmes énergétiques/territoires et villes<br>-Bioéconomie et protection de l'environnement<br>-Economie circulaire/eco-efficience dans l'industrie, agriculture et eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | ADEME/DTIGA                                  | entreprises éligibles aux aides d'État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Coût du projet : 2M€ minimum                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 29/07/49         |                                        | 20/01/20    | Cahier des charges : <a href="https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/SEVTD">https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/SEVTD</a>           |
| Bioéconomie et Protection de l'environnement                                                                                                       | Projets portés par une ou plusieurs entreprises pour développer de nouveaux produits ou services en soutien de la transition écologique et énergétique<br>3AAP complémentaires :<br>-systèmes énergétiques/territoires et villes<br>-Bioéconomie et protection de l'environnement<br>-Economie circulaire/eco-efficience dans l'industrie, l'agriculture et l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | ADEME/DTIGA                                  | Entreprises éligibles aux aides d'État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | coût total du projet : 2M€ minimum                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 28/07/19         |                                        | 20/01/20    | cahier des charges : <a href="https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/BIOEN">https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/BIOEN</a>           |
| Economie Circulaire/Eco-efficience dans l'industrie, l'agriculture et l'eau                                                                        | Projets portés par une ou plusieurs entreprises pour développer de nouveaux produits ou services en soutien de la transition écologique et énergétique<br>3AAP complémentaires :<br>-systèmes énergétiques/territoires et villes<br>-Bioéconomie et protection de l'environnement<br>-Economie circulaire/eco-efficience dans l'industrie, l'agriculture et l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | ADEME/DTIGA                                  | Entreprises éligibles aux aides d'État                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Coût du projet : 2M€ minimum                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 28/07/19         |                                        | 20/01/20    | cahier des charges : <a href="https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ECEI20">https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ECEI20</a>         |
| ATF : plate-forme accélération vers l'industrie du futur                                                                                           | objectif : favoriser le développement des PME et ETI par l'investissement dans les savoir-faire et technologies de l'industrie du futur (numérique, robotique, impression 3D, IoT, data, etc.).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | BPI France                                   | Le projet est porté de manière individuelle par une entité disposant dès à présent d'infrastructures physiques et de ressources humaines en cohérence avec les objectifs visés.                                                                                                                                                                                                                                                                       | Coût total projet supérieur à 1 000 000€                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                  |                                        | 11/01/21    | cahier des charges: <a href="https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a">https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a</a>          |
| Appel à manifestation d'intérêt pour intégrer l'accélérateur agroalimentaire AMI                                                                   | PME de 1re et 2e transformation de la filière alimentaire; Intégration à la deuxième promotion 2020/2021 de l'accélérateur agroalimentaire.<br>Objectif : opérer une transition alimentaire vers plus de qualité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | BPI France                                   | Sont notamment éligibles à ce programme, les entreprises de 1re ou 2e transformation alimentaire :<br>entre 50 et 250 salariés, au CA compris entre 10 M€ et 50 M€<br>indépendantes vis-à-vis des orientations stratégiques et<br>d'investissement pour l'entreprise<br>solides financièrement                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                  |                                        | 15/03/20    | cahier des charges : <a href="https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a">https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a</a>         |
| AXE 2 Edifier une société de compétences                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                  |                                        |             |                                                                                                                                  |
| Campus des métiers et des Qualifications                                                                                                           | L'appel à projets « Campus des Métiers et des Qualifications » vise à accompagner les mutations éducatives et économiques en encourageant le développement de solutions locales ou interrégionales à l'échelle de filières identiques et/ou complémentaires en s'appuyant sur un engagement conjoint des acteurs de la formation initiale et continue et des acteurs économiques. Il a pour objectif de constituer des pôles d'excellence en donnant aux campus des métiers et des qualifications - existants ou à venir - les plus innovants, les moyens de conforter ou de mettre en œuvre leur rôle d'accélérateur des initiatives engagées pour répondre aux besoins de compétences des territoires et des entreprises, en articulant étroitement formation initiale et continue, emploi, innovation et recherche.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | CDC/Banque des Territoires                   | Le « Porteur de projet » est un EPLE (établissement public local d'enseignement) ou un établissement d'enseignement supérieur public ou privé à but non lucratif (notamment un EPCSCP) qui porte la candidature et qui dispose de la personnalité morale.                                                                                                                                                                                             | le PIA interviendra sous la forme de subventions pouvant atteindre au maximum 50 % des dépenses éligibles du projet.                                                                                                                                                                                                                                                                        |                  | 12/3/19<br>14/05/19<br>10/10/19        | 31/12/19    | cahier des charges <a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub</a>           |
| Ingénierie de Formations Professionnelles et d'Offres d'Accompagnement Innovantes                                                                  | Ce dispositif vise à accompagner les entreprises et leurs dirigeants dans l'anticipation des mutations économiques et organisationnelles, en encourageant le développement de solutions innovantes. L'action soutient financièrement l'ingénierie des projets partenariaux de formations innovantes s'inscrivant pleinement dans les stratégies de filière en cohérence avec la dynamique territoriale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | CDC/Banque des Territoires                   | consortiums associant à minima :<br>- des employeurs ou leurs représentants (petites, moyennes et grandes entreprises, donneurs d'ordres et fournisseurs, groupements d'employeurs, organisations professionnelles, OPCO...);<br>- et des organismes de formation ou d'accompagnement (universités, écoles, lycées, CFA, organismes privés...);<br>- et éventuellement les collectivités territoriales cofinanceuses du projet.                       | Enveloppe globale de 85 M€ accordés à des projets ambitieux et innovants comportant des co-financements publics et privés. Cette enveloppe est fléchée pour 30 M€ vers les projets d'envergure nationale, dans le cadre de cet appel à projets (AAP) et pour 55 M€ vers les projets régionaux dans le cadre d'appels à projets régionaux.                                                   | 20/06/19         | 20/09/2019<br>20/12/2019<br>20/03/2020 | 19/06/20    | cahier des charges : <a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub</a>         |
| Sociétés universitaires et de recherche AMI                                                                                                        | Le présent appel à manifestation d'intérêt « Sociétés universitaires et de recherche » vise à renforcer l'autonomie des universités, des écoles, des organismes de recherche ou de leurs regroupements en accompagnant les établissements qui souhaitent expérimenter de nouveaux modes de gestion leur permettant de valoriser l'ensemble de leurs compétences et de leurs actifs. Il s'agit de leur donner les moyens d'exercer au mieux leurs missions et de renforcer leur attractivité en tirant le meilleur parti de leur patrimoine matériel et immatériel, en faisant évoluer leur modèle économique et en diversifiant leurs ressources.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | CDC/Banque des Territoires                   | Le porteur doit être une personne morale existante : un établissement d'enseignement supérieur et de recherche public ou privé à but non lucratif, un organisme de recherche ou un consortium comprenant plusieurs établissements. Il peut proposer la création d'une ou de plusieurs sociétés                                                                                                                                                        | pas de budget annoncé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 23/03/18         |                                        | 23/03/23    | cahier de charges : <a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub</a>          |
| 100% inclusion la fabrique de la remobilisation                                                                                                    | Cet appel à projets est l'ambition de parcours intégrés et personnalisés, depuis la remobilisation jusqu'à l'accès à l'emploi ou à l'activité durable, permettant la construction de projets professionnels et le développement ou la valorisation de compétences. C'est une démarche d'expérimentations au bénéfice des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, résidant dans les territoires prioritaires de la politique de la ville ou des zones rurales. C'est un soutien aux pédagogies les plus actives, confortant le goût d'apprendre, la confiance en soi et l'engagement des bénéficiaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | CDC/Banque des Territoires                   | Etablissements publics, collectivités territoriales, associations loi 1901, organismes de droit public..                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | L'aide accordée dans le cadre du présent appel à projets ne pourra dépasser 60 % de l'assiette des dépenses éligibles. Le comité d'engagement pourra décider d'augmenter le taux de prise en charge d'un projet jusqu'à 80%, au regard du caractère particulièrement innovant du dispositif présenté. L'assiette des dépenses éligibles des projets présentés devra être supérieure à 1 M€. | 04/06/18         |                                        | 31/12/20    | cahier des charges : <a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub</a>         |
| Orientation des études supérieures Vague 2                                                                                                         | Dans le cadre du programme « Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche », l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du PIA 3 est dotée de 250 millions d'euros. Elle comporte un volet consacré à l'orientation des élèves de l'enseignement scolaire vers le premier cycle des études supérieures. Cet appel à projets « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » encourage la constitution sur les différents territoires d'écosystèmes de l'orientation qui fédèrent l'ensemble des acteurs. La présente consultation constitue la seconde vague de l'appel à projets, « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures ». Les projets attendus doivent ainsi permettre de :<br>- mieux coordonner l'action des différents acteurs en charge de l'accueil, de l'information, et du conseil et en orientation, dont le cloisonnement concourt à l'insuffisante visibilité de l'offre de formation ;<br>- développer et structurer les actions menées au titre de l'« orientation active », afin de renforcer le maillage territorial et la cohérence de ces dernières, en les couplant avec des outils numériques susceptibles à la fois de renforcer leur efficacité et d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'orientation – en particulier en s'appuyant sur la collecte et le traitement de grandes masses de données | CDC/Banque des Territoires                   | Le projet est porté par un établissement d'enseignement supérieur public ou privé à but non lucratif ou un regroupement, qui agit au nom et pour le compte de l'ensemble des partenaires du Projet.                                                                                                                                                                                                                                                   | Le montant définitif de cette enveloppe est arrêté en fonction de la qualité des propositions et donc du nombre de projets ayant vocation à être financés. Le montant de l'aide demandée ne peut être inférieur à 1 M€.                                                                                                                                                                     | 24/07/19         |                                        | 13/12/19    | <a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub</a>                              |

|                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                      |          |          |          |                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Plan d'investissement dans les compétences</b>                                                                                               | Cet appel à projets est l'ambition de parcours intégrés et personnalisés, depuis la remobilisation jusqu'à l'accès à l'emploi ou à l'activité durable, permettant la construction de projets professionnels et le développement ou la valorisation de compétences. C'est une démarche d'expérimentations au bénéfice des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, résidant dans les territoires prioritaires de la politique de la ville ou des zones rurales. C'est un soutien aux pédagogies les plus actives, confortant le goût d'apprendre, la confiance en soi et l'engagement des bénéficiaires.                                                                                                                                                                                                                                       | <b>CDC/Banque des Territoires</b> | toute personne morale en bonne santé financière, capable de porter le projet à terme, ayant une expertise avérée et dont l'activité s'inscrit dans le périmètre de cet appel à projets, présentant un parcours intégré au sens du paragraphe 2.c.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | projet dont l'assiette des dépenses éligibles est supérieure à un million d'euros.                                                                                                                                                                                   | 04/06/18 |          | 31/12/20 | cahier des charges : <a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub</a>                                                                                                                                       |
| <b>Intégration et développement des IDEX et des ISITES-Idées Action Grandes universités de recherche</b>                                        | Au sein de l'action « Grandes universités de recherche », l'appel à projets « Intégration et développement des IdEx et des ISITE » a pour ambition d'accompagner les universités labellisées dans leur effort de transformation et d'une intégration plus étroite pour leur donner la possibilité de renforcer leur attractivité internationale et de développer leurs relations avec leurs partenaires académiques et socio-économiques. Il s'agit, pour chacune des universités déjà labellisées comme pour chacun des établissements coordinateurs des IdEx ou ISITE en période probatoire – et à travers eux les établissements membres de l'université cible –, de proposer un projet global et unique rassemblant, sur un nombre limité d'axes, des actions de grande ampleur et de proposer les modalités les plus adaptées à leur mise en Œuvre. | <b>ANR</b>                        | Une dotation décennale de 500 millions d'euros est consacrée à cet appel et à celui dédié à la structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Le projet développera un plan d'actions sur 9 ans maximum sur la période 2020-2028                                                                                                                                                                                   | 18/10/19 |          | 24/01/20 | cahier des charges : <a href="https://anr.fr/fr/detail/call/appe-a-projets-i">https://anr.fr/fr/detail/call/appe-a-projets-i</a>                                                                                                                               |
| <b>Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence</b>                                                         | Il s'agit au sein de l'action « Grandes universités de recherche », de structurer la formation par la recherche de manière globale et au niveau du site, autour d'un projet unique, en rassemblant notamment – dans le respect du processus de Bologne – des formations de master et de doctorat autour des laboratoires de recherche de haut niveau. Les projets retenus associeront les établissements partenaires de l'Initiative, comporteront une forte dimension internationale et entretiendront dans la mesure du possible des liens étroits avec les acteurs socio-économiques. Ils définiront les modalités d'un recrutement ambitieux d'étudiants tant en master qu'en doctorat. Cet AAP vient en complément aux deux vagues des appels à projets « Nouveaux cursus à l'université » et « Ecoles universitaires de recherche »                | <b>ANR</b>                        | Sont concernés par cet appel à projets :<br><b>1.</b> les universités labellisées (et, à travers elles, les établissements rejoignant l'université cible) qui porteront le projet de structuration de la formation par la recherche ;<br><b>2.</b> les organismes nationaux de recherche partenaires de l'initiative d'excellence labellisée s'ils sont associés au projet SFRI ;<br><b>3.</b> les autres établissements partenaires de l'initiative d'excellence qui n'ont pas déjà répondu à la 2ème vague de l'appel à projets « Ecoles universitaires de recherche » sur une thématique présente dans le périmètre du projet ;<br><b>4.</b> des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche qui ne sont pas partenaires de cette initiative d'excellence, si cela est jugé pertinent et s'ils n'ont pas déjà répondu à la 2 <sup>ème</sup> vague de l'appel à projets « Ecoles universitaires de recherche » sur une thématique présente dans le périmètre du projet. | Une dotation décennale de 500 millions d'euros est consacrée à cet appel et à celui dédié à l'intégration et au développement des IdEx et des ISITE. Le projet développera un plan d'actions sur 9 ans maximum sur la période 2020-2028,                             | 18/10/19 |          | 24/01/20 | Cahier de s charges : <a href="https://anr.fr/fr/detail/call/appe-a-projets-s">https://anr.fr/fr/detail/call/appe-a-projets-s</a>                                                                                                                              |
| <b>AXE 3 Ancrer la compétitivité sur l'innovation</b>                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                      |          |          |          |                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>L'action « Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité »</b>                                                    | Projets de R&D conduits par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>BPI France</b>                 | collaborations structurées entre des acteurs industriels et académiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | assiettes de travaux d'un montant supérieur à 4M€, pouvant dépasser 50 M€                                                                                                                                                                                            | 18/02/19 |          | 14/01/20 | Cahier des charges : <a href="https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a">https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a</a>                                                                                                                                       |
| <b>Fonds de Retournement (Pas de cahier des charges en ligne)</b>                                                                               | Le Fonds s'inscrit dans le cadre du programme d'investissements d'avenir de l'Etat français, qui a engagé depuis sa création des montants importants dans le financement des PME tant en fonds propres qu'en prêts afin de financer l'amorçage, le capital-risque et le capital-croissance.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>BPI France</b>                 | Le concours s'adresse à des projets, quel que soit leur stade d'avancement, mais avant la phase de création, qui doivent prévoir l'installation d'une entreprise sur le territoire français en s'appuyant sur une technologie innovante issue de la valorisation de travaux de la recherche publique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | investissements entre 5 et 20M€                                                                                                                                                                                                                                      | 08/04/16 |          | 08/04/20 | cahier des charges : <a href="https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a">https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a</a>                                                                                                                                       |
| <b>Fonds Build-up International AMI</b>                                                                                                         | Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), et plus particulièrement de l'action « Accélération de la modernisation des entreprises », le Fonds « Build-up International » a vocation à accompagner les prises de position stratégiques des PME et ETI françaises à l'étranger, qui souhaitent passer par des acquisitions ciblées permettant soit d'acquérir une technologie spécifique, soit d'étendre une aire commerciale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>BPI France</b>                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Le ticket investi est compris entre 3 M€ et 20 M€;                                                                                                                                                                                                                   |          |          | 31/12/20 | cahier des charges : <a href="https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a">https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a</a>                                                                                                                                       |
| <b>FRENCH TECH 120</b>                                                                                                                          | Les startups, dans le cadre de leur croissance rapide, font face à des problématiques particulières dans leurs relations avec les pouvoirs publics. Afin de soutenir le développement des 120 plus prometteuses d'entre elles, un accompagnement prioritaire dans leurs relations avec les administrations et services publics leur est proposé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                   | 120 entreprises dont 40 les tsrat up<br>Les plus prometteuses de France                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Un accompagnement dédié pour l'introduction en bourse avec Euronext et la préparation de dossiers de candidature à des financements européens ;                                                                                                                      | 23/10/19 |          | 29/11/19 | cahier des charges : <a href="https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a">https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a</a>                                                                                                                                       |
| <b>Impact China 2020</b>                                                                                                                        | Impact China s'adresse aux startups de la French Tech et de la French Fab, ainsi qu'aux entreprises industrielles innovantes faisant du marché chinois une priorité et disposant de tous les atouts pour y réussir. Les entreprises issues de deux secteurs innovants que sont la Tech, le Digital et la CleanTech, sélectionnées par un jury franco-chinois, bénéficieront de 5 semaines de coaching et de Business Développement intenses en Chine, réparties en trois Business Trip.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>BPI FRANCE</b>                 | avoir, au moins 3 ans d'existence, réaliser au moins 1 million d'euros de chiffre d'affaires et avoir déjà validé le fait que le marché chinois est une priorité stratégique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                      | 10/10/19 |          | 29/11/19 | Cahier des charges : <a href="https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a">https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a</a>                                                                                                                                       |
| <b>Plates-formes d'accélération vers l'industrie du futur</b>                                                                                   | Cet appel à projets vise à soutenir financièrement des projets de diffusion des meilleurs savoir-faire et technologies propres à l'Industrie du futur (numérique, robotique, impression 3D, IoT, data, etc.) pour permettre la transformation des entreprises en accélérant leurs investissements dans l'innovation, clé de la nouvelle industrie française.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>BPI FRANCE</b>                 | Les plateformes ont pour objectif de favoriser le développement des PME et ETI par l'investissement dans les savoir-faire et technologies de l'industrie du futur (numérique, robotique, impression 3D, IoT, data, etc.).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Le projet est porté de manière individuelle par une entité disposant dès à présent d'infrastructures physiques et de ressources humaines en cohérence avec les objectifs visés.                                                                                      |          |          | 11/01/21 |                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>10 000 startups pour changer le monde</b>                                                                                                    | Pour la 8e année, La Tribune réalise son tour de France des startups pour dénicher les pépites et les licornes de demain. Succédez aux anciens lauréats Doctolib, Devialet, Blade, Michel & Augustin, Mdoloris, Lancey Energy Storage, iAdvize, Pradeo, Argolight et bien d'autres !                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>BPI FRANCE</b>                 | Les dates de tournée de France, notamment:<br><b>23 janvier : Occitanie – Toulouse –</b><br>Direction Régionale BNP PARIBAS<br>48 lauréats seront désignés au fil des sélections dans les 8 métropoles. Ils s'affronteront en finale à Paris en mars, avant une grande cérémonie au Grand Rex, à Paris le 25 mars 2020, qui révélera les 8 grands gagnants de la 8è saison de 10.000 startups pour changer le monde.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Prix : 50 000 euros s d'achat d'espace publicitaire au sein de LA TRIBUNE + couverture médiatique                                                                                                                                                                    |          |          | 10/01/20 | cahier des charges : <a href="https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a">https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a</a>                                                                                                                                       |
| <b>Partenariats en innovation France-Allemagne : nouvel appel à projets 2019</b>                                                                | L'appel à projets Bpifrance / ZIM vise à promouvoir et soutenir financièrement des partenariats en innovation entre entreprises françaises et allemandes. Postulez-avant le 29 novembre 2019 !                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>BPI FRANCE</b>                 | Un consortium composé d'au moins une entreprise allemande et une entreprise française (start-up, PME ou ETI).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                      |          |          | 29/11/19 | Cahier des charges : <a href="https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a">https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a</a>                                                                                                                                       |
| <b>AXE 4 Construire l'État de l'âge du numérique</b>                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                      |          |          |          |                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Cohésion numérique des territoires</b>                                                                                                       | Cet appel à projets a pour objectif de soutenir l'équipement des locaux dont l'éligibilité à une offre d'accès à internet avec un débit crête d'au moins 8 Mbit/s sur la voie descendante et 2 Mbit/s sur la voie montante par une technologie filaire n'est à ce jour pas possible et ne le serait pas, d'après les prévisions de déploiement actuelles, d'ici 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>CDC/Banque des Territoires</b> | Les opérateurs de communications électroniques susceptibles de proposer aux locaux résidentiels et professionnels une ou plusieurs offres d'accès à internet garantissant un débit crête d'au moins 16 Mbit/s descendant en métropole2 et 2 Mbit/s montant sont invités à les présenter dans le cadre du présent appel à Projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                      |          | 26/09/18 | 31/12/19 | cahier des charges : <a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub</a>                                                                                                                                       |
| <b>Culture, patrimoine et numérique</b>                                                                                                         | Le présent document constitue le cahier des charges du nouvel appel à manifestations d'intérêt « <b>Culture, patrimoine et numérique</b> », qui prend le relais de l'AMI « FSN Projets » qui a soutenu des projets de numérisation et valorisation (bibliothèque nationale de France, Gaumont...)<br><b>Il est doté d'une enveloppe maximum de 100 millions d'euros.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>CDC/Banque des Territoires</b> | professionnels une ou plusieurs offres d'accès à internet garantissant un débit crête d'au moins 16 Mbit/s                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Il est doté d'une enveloppe maximum de 100 millions d'euros.                                                                                                                                                                                                         | 20/12/16 |          | 31/12/20 | cahier des charges : <a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub</a>                                                                                                                                       |
| <b>Reliquats du dispositif zones blanches Centres-bourgs</b>                                                                                    | Les centre-bourgs concernés par l'appel à projets sont ceux identifiés par l'arrêté du 5 mai 2017 ou ceux identifiés dans la catégorie « Phase 1 » du Programme « Zones blanches » 2003-2010, et qui n'ont pas été intégrés dans l'arrêté du 4 juillet 2018.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>Agence du Numérique</b>        | descendant en métropole et 2 Mbit/s montant sont invités à les présenter dans le cadre du présent appel à                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | dans la limite d'un plafond de 100 000 euros par site. Ce plafond est porté à 130 000 euros dans les territoires situés en zone de montagne au sens de l'article 3 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au Développement et à la protection de la montagne. |          |          | 17/01/20 | Cahier des charges sur site CDC : <a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub</a><br>Sur Agence du numérique : <a href="https://www.aménagement-numerique.gouv">https://www.aménagement-numerique.gouv</a> |
| <b>Programmes d'accompagnement dédiés aux start-ups deeptech : « Intégration SATT, incubateurs et accélérateurs » Couplé avec AAP « I NOV »</b> | La présente action vise à encourager l'entrepreneuriat <b>deep tech</b> et à mieux répondre aux besoins spécifiques de ces entrepreneurs, en fonction de leur profil et de leur stade de maturité, en permettant aux acteurs qui les accompagnent de :<br>- Renforcer leur articulation voire la mutualisation de leur accompagnement ;<br>- Monter en compétences en les professionnalisant ou en se dotant de nouvelles offres de services pré-qualifiées au plus haut standard.<br><i>Un précédent AAP sur BPI FRANCE : candidatures jusqu'au 30/09/2019 sur les mêmes actions (1ère vague)</i>                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>BPI France</b>                 | Projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Le montant apporté par l'Etat aux bénéficiaires est calculé sur la base de 50 % maximum en subventions du coût des actions de formation et d'accompagnement mises en place proposées par les structures aux entreprises                                              | 04/07/19 | 30/09/19 | 14/09/21 | cahier des charges : <a href="https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a">https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a</a>                                                                                                                                       |

|                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                            |  |                                                                                                                                                                             |          |                                  |          |                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mutualisation de moyens au service des filières et plateformes numériques de Filières | L'action « Accompagnement et transformation des filières » (ATF) a vocation à renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises par l'innovation, en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures de tests, d'essais ou de recherche-développement partagés, ou des outils numériques de partage de données, en encourageant la diffusion, au sein des filières ou vers l'aval, des meilleurs savoir-faire et des technologies qui leur sont propres, ou encore en favorisant la conquête de nouveaux marchés par des démarches collectives. | BPI France                 |  | Le soutien apporté par le PIA aux projets se fait sous formes d'aides d'Etat constituées de façon mixte et généralement paritaire de subventions et d'avances récupérables. |          | 23/01/19<br>07/05/19<br>02/10/19 | 29/01/20 | cahier des charges :<br><a href="https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a">https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a</a> |
| Continuité territoriale numérique dans les Outre mers                                 | Le présent appel à projet ouvre un guichet permettant aux fournisseurs d'accès internet présents sur les territoires ultramarins de recevoir une subvention du Fond national pour la Société Numérique dans des conditions qui visent à L'émergence d'offres Très Haut Débit dans les Outre-mer dans les années à venir.                                                                                                                                                                                                                                                              | CDC/Banque des Territoires |  |                                                                                                                                                                             | 12/07/17 |                                  | 02/12/19 | cahier des charges :<br><a href="https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub">https://cdcinvestissementsdavenir.achatpub</a> |
|                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                            |  |                                                                                                                                                                             |          |                                  |          |                                                                                                                             |
|                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                            |  |                                                                                                                                                                             |          |                                  |          |                                                                                                                             |
|                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                            |  |                                                                                                                                                                             |          |                                  |          |                                                                                                                             |